**Déclaration liminaire de la conférence de presse du 5 mars 2020 dans la salle de conférence de ministère de la communication et des relations avec le parlement**

Chers confrères, chères consœurs

Mesdames et messieurs les journalistes

Je vous remercie pour votre présence à cette conférence de presse.

Nous vous avons invités afin de compléter vos informations sur les décisions prises par le ministère de la communication et des relations avec le Parlement, décisions portant affectation de 322 fonctionnaires auparavant exerçant à la RTB et de 48 fonctionnaires auparavant exerçant aux Editions Sidwaya .

Depuis début 2019, le ministère a décidé de mettre de l’ordre dans la situation administratives de ses agents au regard des nombreuses difficultés rencontrées dans la gestion de fin de carrière de certains d’entre eux. Une opération « casier vide » a été initiée.

Dans le cadre ce processus, des réunions de cabinet se sont tenues courant octobre, novembre et décembre 2019.

le ministre de la communication et des relations avec le Parlement a demandé aux Présidents de Conseil d’administration des EPE de la Communication de lui faire le point de la situation du personnel aux seins de la RTB et des Editions Sidwaya.

Les deux EPE ont répondu respectivement le 10 janvier 2020 pour les Editions Sidwaya et le 30 janvier 2020 pour la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB).

Pour la RTB, la situation du personnel indiquait autres qu’un total 568 fonctionnaires y exerçaient avec une situation administrative qui se présente comme suite :

* 277 agents en détachement
* 291 agents en situation administrative irrégulière. Cette irrégularité repose par le fait que les agents sont à la RTB sans acte de détachement.

Il est également à noter que parmi les 277 agents en détachement 37 agents ont vu leurs arrêtés de détachement échus.

En ce qui concerne les éditions SIDWAYA , 123 agents sont des fonctionnaires dont la situation administrative se présente comme suite :

* 17 agents dont le détachement a expiré ;
* 79 agents ayant un détachement en cours ;
* 28 agents travaillant sans acte de détachement.

Il apparait de ces états des ressources humaines des EPE de la communication, trois situations irrégulières :

* La première est celle d’agents affectés dans les EPE sans acte de détachement ;
* La seconde est celle d’agents dont le détachement a échu et pour lesquels aucun acte n’a été pris pour le renouvellement.

En rappel, l’article 128 de la loi n° 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d’Etat dispose que le détachement ne peut excéder cinq ans. Toutefois, il est renouvelable mais pas de manière tacite. L’article 02 de l’arrêté de détachement oblige l’agent à manifester son intention de renouveler son détachement par une demande adressée au premier responsable de l’organisme de tutelle. En conséquence l’agent dont le détachement a expiré, retourne à son ministère d’origine. Autrement, il est en situation irrégulière et l’administration peut le redéployer dans d’autres structures du Ministères.

* La troisième situation est que certains de ces agents bien qu’exerçant dans les EPE, continuent d’être payés par la solde centrale , toute chose qui est contraire à l’esprit et le lettre de l’article 132 de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique ; article 132 qui prescrit qu’un fonctionnaire détaché soit réénuméré par la structure d’accueil.

le ministre de la communication et des relations avec le Parlement a souhaité qu’une réponse soit apportée à ces situations d’irrégularités constatées.

Les EPE ont alors produit une liste définitive faisant état respectivement de 322 agents à la RTB et de 48 agents aux Editions Sidwaya en situation administrative irrégulière.

A ce propos il est à noter que nous avons déjà dû faire face à de nombreuses difficultés pour les actes de fin de carrières de fonctionnaires du M.C.R.P ayant servis dans les EPE et dont la situation administrative contenait de nombreuses zones non renseignées dues à l’absence d’actes de détachement à certains moments de leurs parcours professionnels.

le ministère de la communication et des relations avec le Parlement a donc pris la décision d’affecter ces agents en situation irrégulière pour compter du 1er mars 2020 .

Par une correspondance en date du 11 février 2020 ayant pour objet mise à jour du fichier du personnel du MCRP, la Secrétaire générale du ministère informait les DG des EPE que pour compter du 1er mars 2020, les services du ministère de la Communication et des relations avec le parlement prendront toutes les dispositions nécessaires pour permettre le retour des agents concernés dans les structures centrales et déconcertées du MCRP.

Mesdames et messieurs les journalistes.

Il ne s’agit pas d’un licenciement comme nous avons pu le lire dans les pages de certains organes en ligne ;

Il ne s’agit nullement d’une réponse au mouvement d’humeur engagé par le SYNATIC , mouvement d’humeur en rapport avec la question du décret portant dérogation à la comptabilité publique en faveur des EPE de la communication.

Il s’agit d’un processus de régularisation de situations d’agents.

Les erreurs qui ont pu se glisser dans le processus seront prises en compte par les services du ministère et les différents DRH des EPE afin d’apporter les corrections nécessaires.

Les EPE devront exprimer leurs besoins et le MCRP prendra tous les actes en bonne et due forme pour qu’ils rejoignent soit les Editions Sidwaya soit le Radiodiffusion-Télévision du Burkina

Je saisis l’occasion de la présente déclaration pour renouveler l’entière disponibilité à du Ministre de la Communication et des relations avec le parlement et de l’ensemble de ces collaborateurs , à entretenir un esprit de dialogue et de concertation, au service du développement global du ministère de la communication et des relations avec le Parlement et pour la création et la préservation de conditions de travail et de vie les meilleures pour les hommes et femmes qui œuvrent à la promotion d’une information juste et d’un accès équitable aux médias publics.

Je vous remercie